



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 99493

## Texte de la question

Mme Marine Brenier alerte M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences du plan de répartition des migrants au sein des différentes régions, en particulier en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec un nombre de migrants passé de moins d'un millier en 2012 à plus de 10 000 en septembre 2016, la crise migratoire que traverse actuellement la France est sans précédent. Si l'on peut saluer l'initiative du démantèlement de la « jungle de Calais », laquelle pose de graves problèmes d'un point de vue éthique aussi bien que sanitaire, on ne peut accepter la décision irresponsable de reporter la population de migrants sur les collectivités territoriales en laissant les élus locaux gérer seuls la crise migratoire et en imposant aux riverains l'arrivée de centaines de migrants. Les seules communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devront ainsi accueillir plus de 1 000 migrants d'ici la fin de l'année, pour une capacité d'accueil de 226 places à ce jour. La multiplication de « mini jungles » engendrée par la répartition des migrants de Calais et de la région parisienne est en réalité une fausse solution ainsi qu'une provocation à la fois à l'encontre des élus locaux, dont l'approbation préalable n'a pas été recherchée, et des Français, auxquels des campements humainement intolérables seront imposés. Elle lui demande quels moyens l'État compte mettre à disposition pour cet accueil et comment il compte renouer le dialogue avec les élus locaux afin de rechercher ensemble une solution viable à la crise migratoire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marine Brenier](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99493

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 octobre 2016](#), page 7924

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)